

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Cisse

Réunion du Conseil Syndical du 15 juillet 2026

Compte rendu

Date : Mercredi 15 juillet 2026, 18h00

Lieu : Salles des Fêtes 41 190 HERBAULT

Objet : Conseil Syndical

Etaient présent.e.s :

M. Christian PALCOWSKI, M. Jérôme HERVET, M. Yannick SEVRÉ, M. Denis LEMEASLE, M. Matthieu MARQUAILLE, M. Pascal POUSSE, Mme Dongfeng COUPEAU, M. Didier THEVENOT (avec pouvoir de M. RANVAL), M. Philippe DENIAU, M. Olivier LANOUX, M. Antoine BECK

Etaient excusés :

M. Gérard HERSANT, M. Patrice JOBARD, Mme Catherine LHERITIER, M. Lionel RANVAL (qui donne pouvoir à M. THEVENOT), M. Didier MOELO, Mme Viviane DABIN, M. Serge DOS SANTOS, M. Bertrand LANOISELÉE, M. Damien AVRIL, M. Thierry MOREAU, M. Pascal CONZETT, Mme Emilie TESSIER, M. Matthieu LEMARIÉ, Mme Coralie PELLETIER, M. Jérôme HUARD, Mme Brigitte PINEAU, M. Gérald LECLERCQ, M. David FROGER, M. Jérôme BRASSEUR

Etaient présente sans prendre part au vote :

Mme Héloïse GORNARD

Des riverains : M. et Mme Bouvet, M. et Mme ROGER, M. et Mme DARDEAU

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du bassin de le Cisse s'est réuni le 15 juillet 2026, à 18h00, à la Salle des Fêtes d'HERBAULT, pour sa réunion de Conseil Syndical.

M. Le Président, Yannick SEVRÉE ouvre la séance. Il remercie l'ensemble des délégués présents. Cette se tient sept jours après la précédente (07/07/2026) à laquelle le quorum n'avait pas été atteint. Aussi, le quorum n'est pas nécessaire pour que les délibérations puissent être prises.

Il présente de même l'ordre du jour suivant :

- 1 Approbation du dernier compte rendu
- 2 Délégation du Comité Syndical au Président - Délibération
- 3 Création et installation des Commissions Techniques - Délibération
- 4 Installation de la CAO - Délibération
- 5 Délégations du Comité Syndical aux Vice-Présidents - Délibération
- 6 Délégation du Comité Syndical au Bureau - Délibération
- 7 Indemnités du Président et des Vice-Présidents - Délibération
- 8 Remboursement des frais des membres du Bureau - Délibération
- 9 Subvention FEDER - Délibération
- 10 Elections des représentants au CNAS - Délibération
- 11 Questions diverses

1 Approbation du dernier compte rendu

Le Président appelle à valider le dernier compte rendu, transmis par mail le 16/06/2026 reprenant le CS du 02/06/2026. Le Conseil Syndical valide le dernier compte rendu.

2 Délégation du Comité Syndical au Président - Délibération

Il est proposé les délégations suivantes :

Budgétaires :

Si crédits inscrits au budget, le Président peut prendre :

- Toutes décisions en dessous de 20 000 € HT
- Après avis de la CAO toutes décisions entre 20 000 € HT et 90 000 € HT
- Après avis de la CAO et du Bureau toutes décisions entre 90 000 € HT et 150 000 € HT
- Après avis de la CAO, du Bureau et du CS, toutes les décisions au-dessus de 150 000 € HT.
- Toutes décisions concernant la gestion courante et les subventions
- Après avis du Bureau toutes décisions concernant les emprunts

Personnel :

Le Président peut :

- Prendre toutes décisions concernant le remboursement des frais professionnels
- Assurer la gestion courante du personnel (bilan annuel, arrêtés individuels des primes...)

Juridiques :

Le Président peut :

- Après avis du Bureau intenter les actions de justice au nom du SMB Cisse
- Après avis du Bureau déposer candidature au nom du SMB Cisse pour les appels à projets ou autres démarches de labellisation

Le Président soumet cette proposition au Conseil Syndical qui la valide à l'unanimité.

3 Création et installation des Commissions Techniques

Il est proposé la création des commissions techniques et présidences suivantes :

- Commission Finances – Présidée par M. Olivier LANOUX – 3^{ème} Vice-Président
- Commission Communication – Présidée par M. François OURY – 2^{ème} Vice-Président
- Commission Suivi du Contrat Territorial / Accord de Territoire Cisse – Présidée par M. Bertrand LANOISELÉE – 1^{er} Vice-Président

Il est proposé 6 places de titulaires et 6 places de suppléants par commission, ouvertes à toutes les personnes déléguées du CS.

Le Président appelle à candidature auprès des membres présents. La liste suivante est présentée au conseil :

Commission Finances Présidée par M. Olivier LANOUX		Commission Communication Présidée par M. François OURY		Commission Suivi du CT / AT Cisse Présidée par M. Bertrand LANOISELÉE	
Titulaires	Suppléant.e.s	Titulaires	Suppléant.e.s	Titulaires	Suppléant.e.s
1. Benoit SIMON	Bertrand LANOISELÉE	1. Lionel RANVAL	Bertrand LANOISELÉE	1. Damien AVRIL	Pascal CONZETT
2. Gérard HERSANT	Denis LEMEASLE	2. Matthieu MARQUAILLE	Antoine BECK	2. Patrice JOBARD	Matthieu MARQUAILLE
3. Philippe DENIAU	Jérôme HERVET	3. Marc BOUVET		3. Christian PALCOWSKI	
4.		4.		4.	
5.		5.		5.	
6.		6.		6.	

Le Président soumet cette proposition au Conseil Syndical qui la valide à l'unanimité.

4 Installation de la CAO

L'article L. 1411-5 du CGCT : La CAO est composée du Président et 5 membres élus.

Il est proposé l'élection de 5 titulaires à la CAO et 5 suppléants. Les membres titulaires comme suppléants du CS peuvent siéger en CAO.

Le Président appelle à candidature auprès des membres présents. La liste suivante est présentée au prochain conseil :

Commission d'Appel d'Offres Présidée par M. Yannick SEVRÉE	
Titulaires	Suppléant.e.s
1. Lionel RANVAL	Bertrand LANOISELÉE
2. François OURY	Didier THEVENOT
3. Matthieu MARQUAILLE	Dongfeng COUPEAU
4. Gérard HERSANT	Pascal POUSSE
5. Christian PALCOWSKI	Philippe DENIAU

Le Président soumet cette proposition au Conseil Syndical qui la valide à l'unanimité.

5 Délégations du Comité Syndical aux Vice-Présidents

Il est proposé les délégations suivantes :

1^{er} Vice – Président :

- Assure l'ensemble des délégations du Président en cas d'indisponibilité de celui-ci
- Anime, rapporte et co-préside la commission technique dont il a la Présidence

2^{ème} Vice – Président :

- Assure l'ensemble des délégations du Président en cas d'indisponibilité de celui-ci et du 1^{er} Vice-Président.
- Anime, rapporte et co-préside la commission technique dont il a la Présidence

3^{ème} Vice-Président :

- Assure l'ensemble des délégations du Président en cas d'indisponibilité de celui-ci, du 1^{er} Vice-Président et du 2^{ème} Vice-Président.
- Anime, rapporte et co-préside la commission technique dont il a la Présidence

Le Président soumet cette proposition au Conseil Syndical qui la valide à l'unanimité.

6 Délégation du Comité Syndical au Bureau

Il est proposé que le Bureau puisse :

- Après avis de la CAO, prendre toutes décisions concernant les marchés entre 90 000 € HT et 150 000 € HT lorsque ces crédits sont inscrits au budget et dans le cadre du CT (en lien avec la proposition de délégation du Président)
- Rendre des avis et préparer les décisions à présenter au conseil syndical (budget, programme d'actions...)
- Rendre des avis sur les propositions et réflexions préparées par les commissions techniques

Le Président soumet cette proposition au Conseil Syndical qui la valide à l'unanimité.

7 Indemnités du Président et des Vice-Présidents - Délibération

L'Article R5212-1 du CGCT, indique que les indemnités sont fixées par un taux relatif à la population du territoire. Le SMB Cisse est reconnu avec une population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants. Ainsi, les taux maximums sont :

Président = 25,59% de l'indice brut terminal 1027 de 4 110,52 €

Vice-Président = 10,24 % de l'indice brut terminal 1027 de 4 110,52 €

Il est proposé :

- Président :
 - Actuellement le taux est fixé à 17%
 - Revenir au taux du mandat 2014-2020 soit 15%
- Vice-Président :
 - Rester sur le taux actuel de 6%

Le Président soumet cette proposition au Conseil Syndical qui la valide à l'unanimité.

8 Remboursement des frais des membres du Bureau - Délibération

L'article L5211-13 CGCT indique que les élus qui ne disposent pas d'une indemnité peuvent être remboursés des frais de déplacement au CS, bureau et commission technique.

Il est proposé le remboursement des frais de déplacement :

- Des membres du Bureau, ne touchant pas d'indemnité de Président ou Vice-Président, pour les déplacements pour les participations aux réunions suivantes : Comité Syndical, Bureau, commissions instituées par délibérations dont ils sont membres, comités consultatifs et organismes extérieurs où ils représentent le Syndicat.
- Des membres des commissions techniques, ne touchant pas d'indemnité de Président ou Vice-Président, pour les déplacements pour les participations aux réunions des commissions instituées par délibérations dont ils sont membres

Frais kilométriques			
Puissance fiscale	Nb de km		
	< 2000	2000 – 10 000	> 10 000
5 CV	0,33 ct/km	0,41 ct/km	0,24 ct/km
6 CV à 7 CV	0,42 ct/km	0,53 ct/km	0,31 ct/km
> 8 CV	0,46 ct/km	0,57 ct/km	0,33 ct/km

Indemnités		
	Paris	Province
Repas	20 €	20 €
Nuitée (nuit + petit déj.)	140 €	90 €

Le Président soumet cette proposition au Conseil Syndical qui la valide à l'unanimité.

9 Subvention FEDER - Délibération

Le Contrat Territorial / Accord de Territoire Cisse ouvre la possibilité de financement FEDER pour les postes de Directrice et de Technicien Rivières. La demande doit se faire pour trois années de contrat, soit 2026 / 2027 / 2028, avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2026.

Pour chaque poste, le taux de financement est de 20% du salaire chargé (cotisations patronales comprises) et de 20% d'un forfait de fonctionnement d'une base éligible de 15 % du montant du salaire chargé.

Le plan de financement suivant présente les subventions attendues de la part de l'Agence de l'Eau et du FEDER pour les postes de Directrice et de Technicien Rivières :

		AELB						FEDER					
		2026		2027		2028		2026		2027		2028	
		Base éligible	Aide (60 %)	Base éligible	Aide (60 %)	Base éligible	Aide (60 %)	Base éligible	Aide (20 %)	Base éligible	Aide (20 %)	Base éligible	Aide (20 %)
Total structure / année	Salaire chargé	108 900 €	65 340 €	114 300 €	68 580 €	120 100 €	72 060 €	108 900 €	21 780 €	114 300 €	22 860 €	120 100 €	24 020 €
	Forfait	24 000 €	14 400 €	24 000 €	14 400 €	24 000 €	14 400 €	16 335 €	3 267 €	17 145 €	3 429 €	18 015 €	3 603 €
	Total	132 900 €	79 740 €	138 300 €	82 980 €	144 100 €	86 460 €	125 235 €	25 047 €	131 445 €	26 289 €	138 115 €	27 623 €

		AELB		FEDER	
		Base éligible	Aide (60 %)	Base éligible	Aide (20 %)
Total structure / 2026 à 2028	Salaire chargé	343 300 €	205 980 €	343 300 €	68 660 €
	Forfait	72 000 €	43 200 €	51 495 €	10 299 €
	Total	415 300 €	249 180 €	394 795 €	78 959 €

La somme de 328 139 € d'aide totale est projetée sur 3 ans.

Le Président soumet cette proposition au Conseil Syndical qui la valide à l'unanimité.

10 Elections des représentants au CNAS

Le SMB Cisse doit désigner des représentants pour le CNAS (élus et représentant du personnel).

Il est proposé que ces représentants soient :

- M. SEVRÉE – Président du SMB Cisse
- Mme TOUZET – Assistante administrative au SMB Cisse

Le Président soumet cette proposition au Conseil Syndical qui la valide à l'unanimité.

11 Questions diverses : points sur les travaux en cours

